



52 le Vieux Chemin
49250 Beaufort en Anjou
Association FFRandonnée 10508

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



N° fédéral du séjour :
FR014874

Association bénéficiaire de l'immatriculation

Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100832

NOTICE D'INFORMATION

Beaufort en Anjou le 11 janvier 2024

Séjour : 5 jours de randonnées (du 13/05/2024 au 17/05/2024)

SAINT CAST LE GUILDO.

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 20 au minimum avec 5 voitures, 30 au maximum avec 7 voitures.

Dates : du lundi 13 mai au vendredi 17 mai 2024.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

PROGRAMME :

Jour 1 Lanciaux - 11 km - <https://www.openrunner.com/route-details/18059581> **dén Ma Rando 152 m**
classé moyen

jour 2: Fréhel 2 parcours

- 2 Fréhel – La Latte 12,8 km - <https://www.openrunner.com/route-details/18199754> **dén open 400m**
classé moyen

- 3 Fréhel Serein - 25 km - <https://www.openrunner.com/route-details/18060592> **Ma Rando 790 m**
classé difficile

jour 3: Erquy 2 parcours

- 1 Erquy - 15 km - <https://www.openrunner.com/route-details/18098134>

- 2 Erquy - 18 km - <https://www.openrunner.com/route-details/18059601> dén open 285 m / **Ma Rando 658 m**
classé difficile

* option 4.5 km en + en ajout du 18 km, mais à marée basse: <https://www.openrunner.com/route-details/18174349>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

jour 4: Arguenon - St Jacut 2 parcours

- 1 Arguenon 13.6 km - <https://www.openrunner.com/route-details/18059577> **Ma Rando 278 m classé moyen**
- 2 St Jacut 14 km - <https://www.openrunner.com/route-details/18058866>
(au minimum 11 km de GR) **dén open 110 m ? classé moyen**

Même point de départ pour les 2 parcours et il est très simple de raccourcir St Jacut si nécessaire

jour 5: Dinan 8.30 km - 160 m de dén+ - 2h30 de marche
<https://www.openrunner.com/route-details/18059613> **Ma Rando 238 m classé - facile**

HEBERGEMENT :

L'hébergement en formule confort à raison d'une personne par pièce avec salle d'eau et wc à partager sera assuré en pension complète dans un VVF Saint Cast Le Guildo rue de la mare Tel : 02 96 41 87 28 qui assurera le couchage et la fourniture des repas, avec pique-nique pour le vendredi midi en option pour le prix de 6 euros.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **348€** par personne prix ferme et définitif non révisable, hébergement en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **100 € pour le séjour (si disponibles)**

Pique-nique du midi du vendredi 18 mai en option pour le coût 6 euros par personne

. Ce prix comprend :

- L'apéritif de bienvenue.
- La pension complète, du dîner du premier jour, au petit déjeuner du dernier jour, avec 1/4 de vin offert par personne au repas.
- Le «bar à pasta» : différentes variétés de pâtes vous sont proposées au déjeuner et dîner en complément du plat de résistance.
- L'hébergement en formule confort (à raison d'une personne par pièce avec salle d'eau et WC à partager).
- Le linge de toilette, le lit fait à l'arrivée et le ménage en fin de séjour.
- L'animation dont un groupe musical ou un spectacle de soirée.

Taxe de séjour

L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du midi du dernier jour.
- Les déplacements pour se rendre sur le lieu de départ des randonnées qui se fera en voitures personnelles.
- • Le ménage et lits refaits : 8 € par nuit et par personne.
- • Le changement du linge de toilette : 5 € par nuit et par personne.
- Les boissons
- Le café : 1,7 € par café.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Responsables du séjour :

Mesdames Arlette Gerberon, Françoise Rolland et Martine Boucher.

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du **19 janvier 2024** à la permanence de l'Association. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **01 février 2024**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **100 €** à la pré-inscription. Date limite **31/01/2024**.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **16 avril 2024**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association BEAUFORT RANDOS49.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 700 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le **30/01/2024** : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le **01/02/2024** et le **15/04/2024** : restitution des sommes versées avec une retenue de **80 €** pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au **16/04/2024** : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-avril.

A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant , les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (http://beaufortrandos49.e-monsite.com/).
